



# Le concours commun « post-bac » d'accès aux écoles vétérinaires publiques



## Session 2023

L'admission dans les écoles nationales vétérinaires est régie par l'article [R812-52](#) du Code rural et de la Pêche maritime, par l'[arrêté du 1<sup>er</sup> août 2019](#) et par l'[arrêté du 3 décembre 2020](#). Le jury mentionné à l'article 11 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août précité correspond, pour le concours vétérinaire post-bac, à la Commission d'Examen des Vœux. L'École nationale vétérinaire d'Alfort est chargée, pour le compte des Écoles Nationales Vétérinaires de France, de l'organisation de ce concours commun.

## Sommaire

<b>Résumé des données de la procédure 2023 .....</b>	<b>3</b>
<b>Objectifs et attendus nationaux .....</b>	<b>3</b>
<b>Objectifs généraux .....</b>	<b>3</b>
<b>Attendus nationaux.....</b>	<b>3</b>
<b>Questionnaire d'auto-évaluation.....</b>	<b>4</b>
<b>Les candidats.....</b>	<b>5</b>
<b>Modalités d'examen des vœux.....</b>	<b>6</b>
<b>Phase d'admissibilité .....</b>	<b>6</b>
<b>Phase d'admission.....</b>	<b>7</b>
<b>Statistiques descriptives des 843 candidats admissibles .....</b>	<b>9</b>
<b>Civilité.....</b>	<b>9</b>
Répartition par genre.....	9
Répartition par âge.....	9
<b>Origine sociale et géographique.....</b>	<b>9</b>
Nombre de boursiers de l'enseignement secondaire .....	9
Type de lycée .....	9
Répartition géographique .....	10
<b>Niveau scolaire .....</b>	<b>10</b>
Bulletins scolaires .....	10
Choix d'enseignements de spécialités.....	11
<b>Résultats aux épreuves d'admission.....</b>	<b>11</b>
Compétences non académiques.....	11
Admissions refusées par des candidats admis.....	12
<b>Statistiques descriptives des 220 candidats admis.....</b>	<b>13</b>
<b>Civilité.....</b>	<b>13</b>
Répartition par genre.....	13
Répartition par âge.....	13
<b>Origine sociale et géographique.....</b>	<b>13</b>
Nombre de boursiers de l'enseignement secondaire .....	13
Type de lycée .....	13
Répartition géographique .....	14
<b>Profil des candidats admis par matières.....</b>	<b>15</b>
Choix d'enseignements de spécialités .....	15
Langues vivantes .....	15
<b>Niveau scolaire .....</b>	<b>15</b>
<b>Résultats aux épreuves d'admission.....</b>	<b>15</b>
Distribution des scores.....	15
Évolution des admissions après l'annonce des résultats.....	15
<b>Enseignements issus de cette session et recommandations aux candidats .....</b>	<b>16</b>
<b>Phase de formulation des vœux .....</b>	<b>16</b>
<b>Phase d'admissibilité .....</b>	<b>16</b>
<b>Phase d'admission.....</b>	<b>16</b>
<b>Annexe - Tableau synoptique des critères pris en compte .....</b>	<b>17</b>

## Résumé des données de la procédure 2023

Les données principales de la procédure sont résumées dans les tableaux I et II ci-dessous.

Tableau I : Données sur le concours commun.

Donnée	Concours commun d'accès aux ENV	
	2022	2023
Nombre de candidatures confirmées sur Parcoursup	3997	4542
Nombre de candidats admissibles	702	843
Nombre de candidats classés à l'issue de la procédure d'admission	500	500
Taux minimal de boursiers	14%	17%
<b>Ratio nombre d'admis / nombre d'admissibles</b>	<b>22,79%</b>	<b>26,10%</b>

Tableau II : Données spécifiques aux ENV.

Donnée	EnvA Maisons-Alfort		VetagroSup- Lyon Marcy l'étoile		Oniris Nantes		EnvT Toulouse	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Nombre de places ouvertes	40	55	40	55	40	55	40	55
Nombre de candidats admis	40	55	40	55	40	55	40	55
Rang du dernier candidat admis	157	223	145	175	169	242	168	227

## Objectifs et attendus nationaux

### Objectifs généraux

Le concours vétérinaire post-bac est un concours commun permettant d'intégrer directement la première année commune des études vétérinaires. Ce mode de recrutement a pour objectifs de sélectionner des étudiants de très bon niveau scolaire, tout en permettant une meilleure mixité sociale, une diversification territoriale ainsi qu'une réduction de la durée moyenne de la formation. Les étudiants issus de ce concours suivent ainsi 6 ans d'études contre 7 à 8 ou plus pour les autres voies d'accès.

### Attendus nationaux

Les connaissances et compétences attendues pour l'accès aux études vétérinaires par la voie post-bac du concours commun des écoles nationales vétérinaires sont définies par l'arrêté du 3 décembre 2020.

Le terme « d'aptitudes » exprime la notion de potentiel à développer, et les termes de « capacité » ou de « maîtrise » sont employés lorsque les attendus sont plus exigeants.

- Souhaiter travailler avec les animaux et leurs produits (viande, lait...), en établissements de soins vétérinaires, en élevage ou dans l'industrie
  - aptitude à travailler avec toutes les espèces animales ;
  - faire preuve d'intérêts pour le monde animal en général, l'élevage, le bien-être animal, la transformation alimentaire et la santé publique, en lien avec les enjeux économiques, sociétaux, environnementaux ;
  - aptitude à décrire l'ensemble des métiers de vétérinaire.
- Disposer de bonnes connaissances et compétences scientifiques
  - aptitude à mettre en place un raisonnement cohérent pour formuler une problématique, mettre en place la démarche d'investigation et en analyser des résultats ;
  - maîtrise des connaissances fondamentales de la biologie.

- Disposer de bonnes compétences en communication
  - capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée, en ayant recours à une expression claire, précise et de qualité ;
  - capacité à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise, et aptitude souhaitée à l'écrire et à la parler à un niveau B1 ;
  - aisance avec les outils numériques.
- Disposer de bonnes connaissances et compétences méthodologiques
  - capacité d'apprentissage : mémorisation, curiosité, aptitude à s'organiser et à agir de manière autonome ;
  - aptitude à maîtriser son stress et à prendre des décisions dans l'urgence ;
  - aptitude à développer une habileté manuelle de précision.
- Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute
  - capacité à mener un dialogue en exposant ses idées dans le respect de son interlocuteur ;
  - capacité à interagir au sein d'un groupe, à écouter, à convaincre tout en prenant en compte des opinions divergentes le cas échéant ;
  - aptitude à décider parfois seul face à des situations complexes.

## Questionnaire d'auto-évaluation

L'arrêté précité mentionne également une condition préalable à la confirmation du vœu correspondant sur la plateforme Parcoursup.

- Avoir répondu à un questionnaire d'auto-évaluation disponible sur le site <http://inscriptions.concours-veto-postbac.fr>. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature. Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des candidats qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu de l'adéquation de leur profil à l'accès aux études vétérinaires. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul candidat et ne sont en aucun cas transmis aux écoles nationales vétérinaires.

Sur les 4542 candidats ayant confirmé leur vœu pour ce concours, seuls 4208 candidats ont répondu au questionnaire (92,6%). Lors de l'examen des dossiers, il est donc apparu que **334 candidats n'ont pas respecté les consignes, ou se sont trompés** et ont téléversé l'attestation pour le questionnaire des licences de biologie ou un autre document. La commission d'examen des vœux, a décidé de les accepter quand-même. Cependant, au-delà du non-respect des consignes pourtant clairement mentionnées sur la fiche formation de Parcoursup, du non-remplissage du questionnaire exigible par l'arrêté, cette situation crée des difficultés, tout simplement parce que **ces candidats n'ont pas créé de compte sur le site du concours**, ce qui est impératif pour passer les épreuves en cas d'admissibilité.

Le questionnaire était construit en deux parties. La première, intitulée « Étape 1 : j'évalue mes performances », amenait les candidats à évaluer leurs performances scolaires et à réfléchir sur leurs capacités intellectuelles ou leur investissement personnel. Les résultats ne sont pas présentés ici, car l'objectif était de sensibiliser les candidats au niveau requis pour des études vétérinaire. De plus, les informations qui leur étaient demandées sur leurs performances scolaires sont depuis disponibles via Parcoursup et certaines d'entre elles sont présentées plus loin.

La seconde partie, intitulée « Étape 2 : j'identifie mes motivations », permettait au candidat de décrire ses motivations personnelles afin de détecter la part de motivations intrinsèques et extrinsèques de son projet et de l'amener à y réfléchir. Les questions posées étaient intégralement reprises d'une étude australienne sur le sujet<sup>1</sup>. Les principaux résultats sont présentés dans la figure 1.

Les résultats sont conformes à ce qui est décrit par ailleurs : les deux leviers de motivation les plus puissants des candidats sont intrinsèques : le côté stimulant du métier, tel qu'ils se l'imaginent et l'orientation claire vers les animaux. L'aspect vocationnel a moins de poids ici que dans d'autres études et les perspectives professionnelles de carrière comptent un peu plus.

---

<sup>1</sup> 1. Cake M, McArthur ML, Mansfield CF, Zaki S, Carbonneau K, Matthew SM. Challenging identity: development of a measure of veterinary career motivations. *Veterinary Record*. 2019;186(12):386-94.

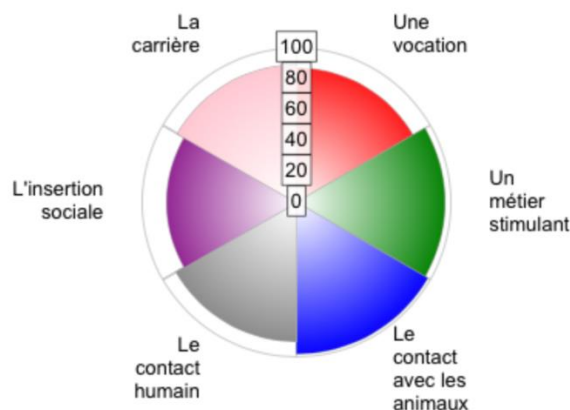


Figure 1 : Réponses au questionnaire de pré-orientation, étape « j'identifie mes motivations » (n=4208).

## Les candidats

Pendant la phase de formulation des vœux sur la plateforme Parcoursup, 5069 candidats ont exprimé un vœu pour le concours commun des écoles nationales vétérinaires. Parmi eux, 4542 candidats sont allés jusqu'au bout de la procédure et ont confirmé leur vœu avant le 6 avril 2023, date de clôture des vœux sur Parcoursup.

Le profil de ces candidats est schématisé dans le tableau III.

Tableau III : Profil des 4542 candidats ayant confirmé leur vœu ENV dans Parcoursup. \* source : Repères et références statistiques, DEPP, 2023. \*\*pourcentage de l'ensemble de la filière générale au lycée.

Donnée	Parmi les 4542 candidats	Données nationales sur les bacheliers 2023, filière générale *
Femmes (%)	75,9 %	55,7 %
Hommes (%)	24,1 %	44,3 %
Boursiers du lycée (%)	9,7 %	19,2 %**
Issus de lycées publics (%)	67,7%	77,2 %
Issus de lycées privés (%)	32,3%	22,8 %
Issus de lycées agricoles (%)	4,4 %	1,9 %
Issus des DROM-COM (%)	2 %	3,5 %
Français de l'étranger (nombre)	1,8 %	n.c.

Ce tableau illustre notamment que la préférence des femmes pour les métiers de vétérinaire est nette et que leur pourcentage ultérieur parmi les étudiants vétérinaires ne dépend pas, ou pas seulement, des modalités de sélection.

## Modalités d'examen des vœux

L'examen des vœux des candidats s'est fait en deux étapes :

1. une phase d'admissibilité au concours, lors de laquelle les dossiers ont été examinés sur des critères s'appuyant uniquement sur les informations disponibles sur la plateforme Parcoursup ;
2. une phase d'admission, qui a permis d'effectuer le classement pédagogique des candidats admissibles en fonction des résultats qu'ils ont obtenus aux épreuves d'admission auxquelles ils ont été convoqués par la plateforme.

### Phase d'admissibilité

Les éléments du dossier des candidats qui ont été pris en compte par la Commission d'Examen des Vœux ont fait l'objet d'une publication sur le site dédié au concours vétérinaire post-bac et sont décrits sur Parcoursup dans la rubrique dédiée aux critères généraux d'examen des vœux.

Ont été pris en compte les résultats scolaires de première et de terminale dans les disciplines suivantes :

- Histoire/Géographie ;
- Langues vivantes A et B ;
- Notes des trois spécialités de première ;

ainsi que les notes du baccalauréat obtenues aux épreuves anticipées, disponibles au moment de l'examen des dossiers.

Pour compenser la variabilité des pratiques de notation selon les lycées et les enseignants, la Commission a rapporté les moyennes annuelles des candidats dans chaque matière à celle de leur classe. À ces points liés au niveau scolaire des candidats, des points additionnels liés à des éléments qualitatifs présents dans la fiche avenir des candidats ou concernant leur environnement scolaire ont pu être ajoutés par la Commission d'Examen des Vœux.

Compte tenu du nombre importants de candidatures reçues, la Commission a eu recours à un outil d'aide à la décision pour calculer les scores à partir des moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, issues de ces données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers. Cet outil a été mis en œuvre afin d'aider la Commission dans ses travaux, et non se substituer à elle. Chacun des paramètres utilisés a été choisi en fonction des critères que ses membres ont définis. Le résultat du calcul effectué par l'outil a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

Les dossiers des candidats préparant un baccalauréat binational, international ou son équivalent étranger ont été traités et examinés individuellement, car la correspondance des matières abordées et du système de notation utilisé n'était pas systématique.

La Commission d'examen des vœux s'est ensuite fondée sur l'ensemble de ces éléments pour apprécier les mérites des candidats et établir la liste des admissibles. Une première liste de 840 noms a été publiée le mardi 18 avril sur Parcoursup. Puis dans un second temps, l'examen par le jury des dossiers pour lesquels des erreurs de saisie de notes nous ont été signalés par les académies a conduit à proposer à trois candidats bien classés après ce retraitement d'être considérés comme admissibles et donc d'être appelés. Ce sont donc **843 candidats** qui ont été déclarés admissibles.

## Phase d'admission

Sur les 843 candidats déclarés admissibles, seuls cinq se sont désistés avant les épreuves. Les cinq candidats suivants sur la liste d'admissibilité ont donc été convoqués.

Les épreuves d'admission ont été réalisées en visioconférence. Elles étaient constituées de sept épreuves chronométrées de 10 minutes, que les candidats ont passées en permutation circulaire. L'ordre de passage retenu était l'ordre déterminé par le calendrier de rendez-vous de Parcoursup.

Lors des épreuves, seuls quinze candidats (1,8%) ont fait l'objet d'une nouvelle convocation quelques jours plus tard pour leur permettre de résoudre des problèmes de connexion internet ou de passer les épreuves pour lesquelles un tiers temps leur avait été accordé. Leur seconde connexion s'est effectuée sans difficulté.

À chacune des six sessions Zoom® organisées simultanément étaient inscrits 7 candidats. 42 candidats sont ainsi passés pour chaque rotation. À raison de deux rotations par demi-journée, ce sont donc 168 candidats qui sont passés chaque jour.

Les six sessions étaient supervisées et coordonnées par 2 organisateurs. Un membre de la Direction des Systèmes d'Information de l'EnvA était également mobilisé en astreinte en cas de nécessité d'intervention.

Dans chacune des sessions, les candidats étaient accueillis par deux étudiants de l'École nationale vétérinaire d'Alfort, volontaires et spécialement formés. Ces deux étudiants étaient chargés de vérifier les identités, d'effectuer les contrôles de sécurité en début de session, de présenter aux candidats la vidéo d'introduction et d'affecter dans les « salles pour petits groupes » qui, au sein d'une même session Zoom, permettait de séparer les candidats. Ensuite, pendant les épreuves, l'un des étudiants restait dans la salle principale, tandis que l'autre assurait la surveillance des étudiants qui passaient les épreuves de QCM (cf. alinéa suivant).

Quatre épreuves ont consisté en un entretien scénarisé avec un examinateur, sur des thèmes qui ont été annoncés très en amont sur le site web du concours. L'une d'entre elles portait sur un dilemme éthique d'actualité, une autre sur le bien-être animal. Les deux autres interrogeaient les candidats sur leurs expériences passées ou leurs connaissances en relation avec le monde animal et le travail auprès des animaux, et leurs perspectives d'avenir.

Les trois autres épreuves reposaient sur un questionnaire à choix multiple informatisé qui portait également sur un thème annoncé à l'avance : une épreuve de calculs arithmétiques simples, une autre d'interprétation de tableaux et de graphiques de données scientifiques, et enfin une épreuve d'aptitudes visio-spatiales dont il est publié qu'elle est en lien avec l'habileté manuelle qui n'a pas pu être explorée en visioconférence.

Ces épreuves ont été scorées et la Commission d'examen des vœux a particulièrement veillé à ce que les thèmes et les scores attribués aux candidats soient en stricte corrélation avec les attendus et critères prédéfinis. Les examinateurs, vétérinaires et ou enseignants dans les ENV, ont tous reçu en Mars une formation spécifique.

Une analyse statistique a été effectuée afin de vérifier la présence ou l'absence d'un effet examinateur sur les scores attribués dans chaque épreuve d'entretien. Le cas échéant, une harmonisation des scores par péréquation des moyennes et des écarts-type a été réalisée.

Le score final dont est issu le classement pédagogique résulte de la seule somme des scores des sept épreuves. Les scores calculés pour l'admissibilité n'ont pas été repris pour la phase d'admission.

A la fin des épreuves, les candidats étaient invités à remplir en ligne un questionnaire de satisfaction dont les résultats seront pris en compte pour les sessions ultérieures. 786 candidats sur 843 (93,2%) ont répondu à ce questionnaire. Ses résultats sont présentés dans la figure ci-dessous.

Les candidats ont plébiscité la logistique d'ensemble et l'organisation de ce concours. Ils sont très satisfaits des épreuves d'entretiens et se déclarent satisfaits des épreuves de QCM, même si – c'est un classique – ils pensent ne pas avoir disposé de suffisamment de temps. La décision de maintenir les épreuves a été unanimement appréciée, de même que le choix de l'outil Zoom®.

La très grande motivation des candidats admissibles à devenir vétérinaire, outre les résultats à l'épreuve « Perspectives d'avenir », qui explore cet aspect, apparaît aussi lorsqu'il leur est demandé

ce qu'ils feraient en cas d'échec. Très majoritairement ils déclarent vouloir tenter une autre voie d'accès et/ou aller se former à l'étranger, plutôt qu'un éventuel changement d'orientation.

**Réponses au questionnaire en fin d'épreuves (n=786).**

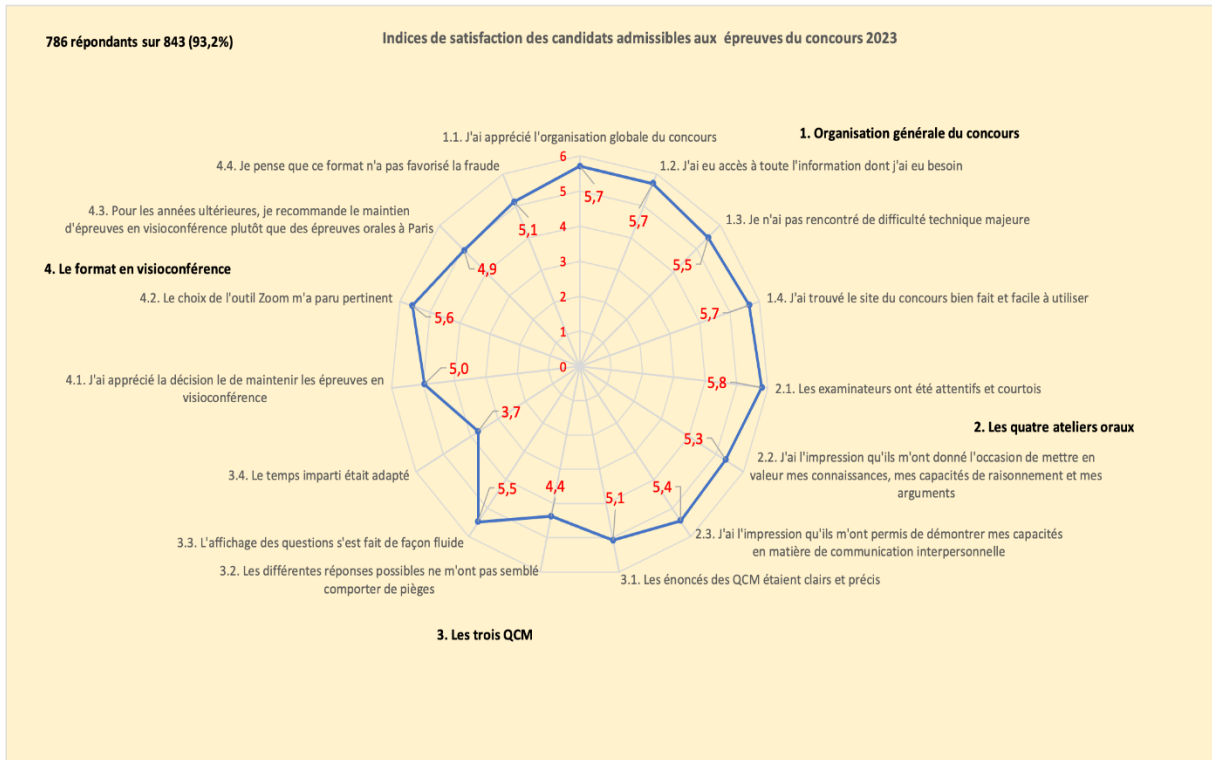


Figure 2 : Indice de satisfaction des candidats admissibles au concours.

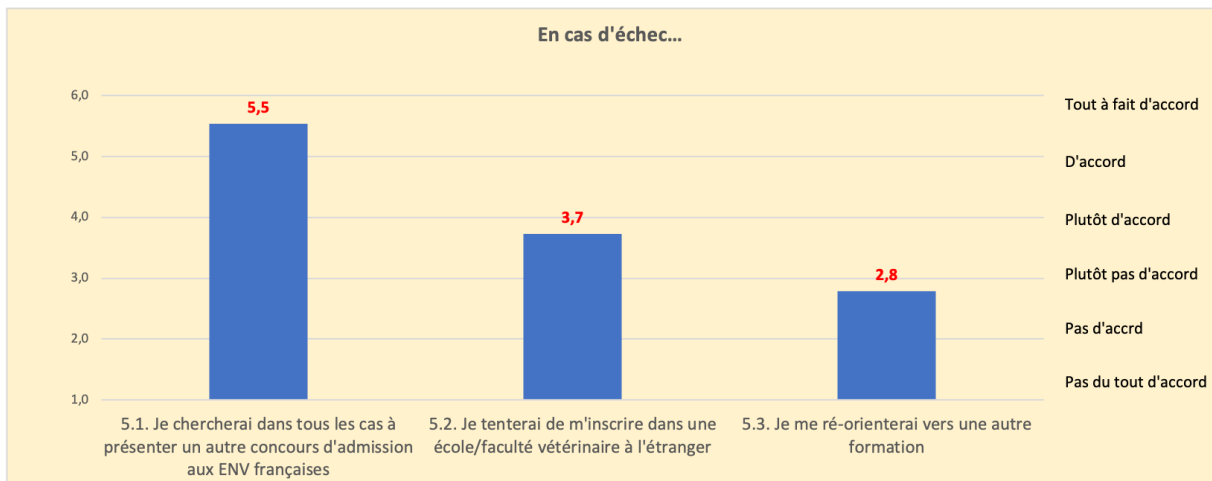


Figure 3 : Choix d'orientation en cas d'échec.



## Statistiques descriptives des 843 candidats admissibles

En résumé :

*Les 843 candidats admissibles étaient très majoritairement des femmes, de très bon niveau scolaire, très organisées et autonomes, de lycées publics et d'origine sociale ou territoriale variées. Les compétences non académiques évaluées lors des épreuves d'admission étaient d'excellent niveau.*

### Civilité

#### Répartition par genre

Les femmes représentaient 79,2% des candidats admissibles, soit un peu moins qu'en 2022 (82,2%) (tableau IV).

Tableau IV : Nombre de candidats admissibles par genre, mineurs au 1<sup>er</sup> septembre 2023, boursiers ou ayant bénéficié d'un dispositif de type cordées de la réussite.

	Mineurs	Femmes	Hommes	Boursiers	Cordées
Admissibles	345 (40,9%)	668 (79,2%)	175 (20,8%)	85 (10,1%)	51 (6%)

#### Répartition par âge

Les candidats encore mineurs au 1<sup>er</sup> septembre 2023 représentaient 40,9% des candidats admissibles.

### Origine sociale et géographique

#### Nombre de boursiers de l'enseignement secondaire

Parmi les 4542 candidats qui ont formulé un vœu, il y avait un taux de 9,7% de boursier, malgré la volonté de la Commission d'Examen des Vœux d'avoir un pourcentage de boursiers légèrement supérieur à celui de l'enseignement secondaire pour l'admissibilité. Parmi les 843 candidats admissibles, il y a eu 85 boursiers soit un taux de 10,1%.

#### Type de lycée

Les candidats admissibles étaient très majoritairement issus de lycées publics. La répartition entre les lycées privés et publics des admissibles est conforme aux données nationales.

Les lycées agricoles représentaient 4,7% des admissibles, ce qui est très nettement supérieur au pourcentage national de lycéens issus de ces lycées en filière générale.

Tableau V : Pourcentage de candidats admissibles selon les types de lycées. \* source : Repères et références statistiques, DEPP, 2023

	Admissibles (%)	Candidats (%)	Données nationales 2023 (%)*
Publics	78,1	67,7	77,2
Privés	21,9	32,3	22,8
Lycées agricoles	4,7	4,4	1,9

## Répartition géographique

La répartition géographique des admissibles était relativement homogène, avec toutefois des régions ou des départements sous-représentés, et d'autres surreprésentés (figure 4). Ce résultat correspond en partie à l'objectif affiché de diversification territoriale de cette voie d'accès.

Il est à noter que les français ultramarins ou à l'étranger sont représentés parmi les 843 admissibles (tableau VI).

Tableau VI : Répartition des admissibles ultramarins ou scolarisés dans un pays étranger.

Département ou collectivité	Admissibles
Guadeloupe	6
Martinique	3
Guyane	6
La Réunion	12
Mayotte	1
Polynésie Française	1
Étranger	2
<b>Total</b>	<b>31</b>

## Niveau scolaire

### Bulletins scolaires

Comme le montre le tableau VII, le niveau scolaire des admissibles est très bon. Les 843 candidats admissibles sont incontestablement de très bons élèves, ce qui est essentiel pour pouvoir suivre sans anicroche des études longues et difficiles, faisant appel à d'excellentes capacités de mémorisation, d'analyse et de synthèse.

Tableau VII : Moyennes et notes du baccalauréat obtenues par les candidats admissibles au cours de leur année de terminale.

	Moyennes
LVA	17,5
LVB	18,9
Histoire/Géographie	18,9
	Note du baccalauréat
Mathématiques	18,1
Physique/Chimie	16,7
SVT	17,6
Bio-Écologie	16,6

## Admissibles pour 100 000 habitants

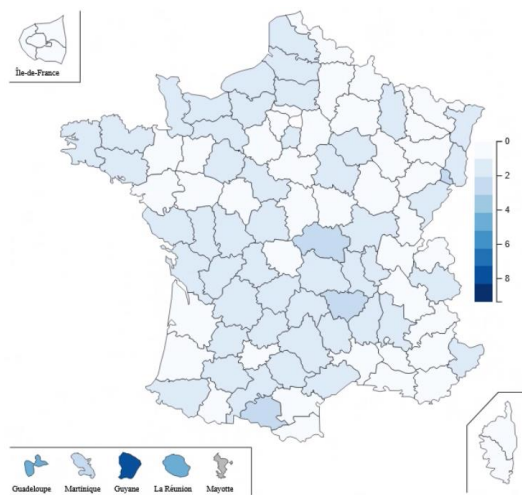


Figure 4 : Répartition des candidats admissibles rapportés à 100 000 habitants dans le département concerné. Il apparaît une répartition plutôt homogène des admissibles sur le territoire métropolitain.

### Choix d'enseignements de spécialités

Les Écoles nationales vétérinaires ont clairement recommandé la paire SVT ou Biologie-Écologie couplée à Physique/Chimie en terminale. L'option « mathématiques complémentaires » en cas d'abandon des mathématiques a été fortement encouragée.

Pour autant, avait été indiqué également que :

- La spécialité Mathématiques en terminale aurait le même poids que Physique/Chimie.
- Toutes les autres spécialités seraient acceptées, même si leur importance serait un peu moindre, sans être disqualifiante.

La répartition des choix de spécialité en classe terminale pour les 843 admissibles est mentionnée dans le tableau VIII.

Tableau VIII : Répartition des enseignements de spécialité pour les 843 admissibles

Admissibles	SVT ou	Physique-Chimie	Mathématiques
	Biologie/Écologie		
% en classe terminale	69,9	84,2	43,8

## Résultats aux épreuves d'admission

### Compétences non académiques

Les candidats ont été évalués sur sept épreuves qui avaient en commun les caractéristiques suivantes :

- Les candidats n'avaient reçu, de façon délibérée, que peu d'informations sur le déroulement des épreuves. Les thèmes étaient connus, ainsi que le temps limité à 10 min par épreuve. Les attendus évalués étaient publiés sur Parcoursup.
- Hormis les conseils formulés sur le site du concours, aucune autre préparation spécifique n'était recommandée afin de conserver la spontanéité des interactions et évaluer les candidats sur leurs capacités intrinsèques vraies.
- Les quatre épreuves d'entretien ont vocation à explorer les capacités « non académiques » des candidats, c'est-à-dire non liées spécifiquement à une matière enseignée au lycée.

Par ailleurs, les quatre épreuves de type « mini-entretien » étaient évaluées par des examinateurs de façon totalement indépendante les unes des autres. Il a été exigé des examinateurs de ne pas échanger entre eux sur tel ou tel candidat qu'ils évalueraient en commun. Pour les trois QCM, la notation est calculée automatiquement par ordinateur.

Les résultats obtenus par les candidats admissibles sont présentés dans les figures 5 et 6.

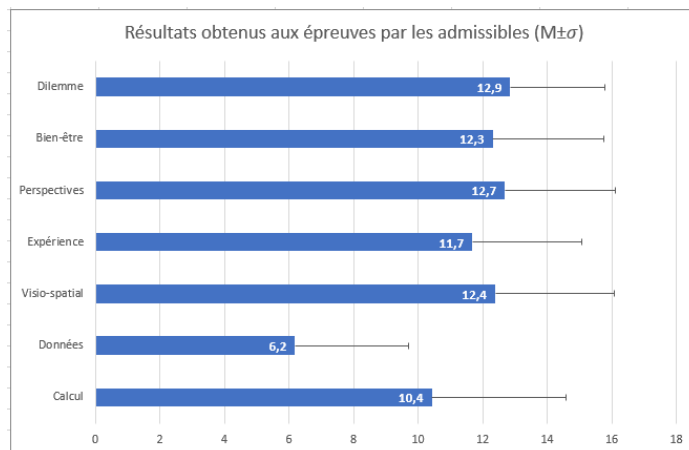


Figure 5 : Moyennes et écarts-type des scores obtenus par les admissibles (n=843), dans chacune des sept épreuves. Dans l'ensemble, les épreuves orales sont mieux réussies que les QCM, les candidats étant nettement moins performants sur l'épreuve d'interprétation de données.

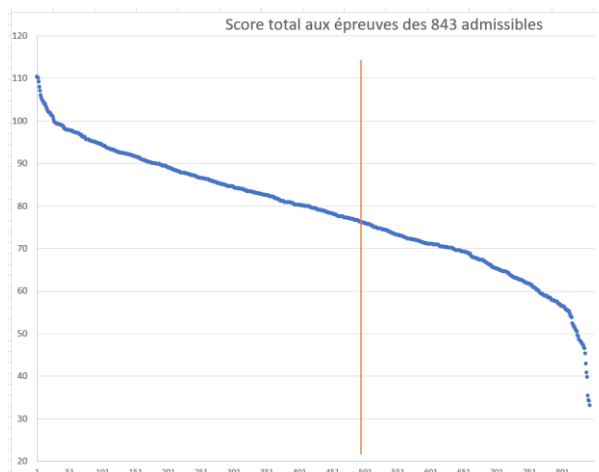


Figure 6 : Évolution des scores totaux harmonisés obtenus par les 843 candidats admissibles. Le score maximal brut était de 126. A l'issue des épreuves, la Commission d'Examen des Vœux a décidé de classer 500 meilleurs candidats (à gauche de la barre verticale orange).

### Admissions refusées par des candidats admis

Parmi les candidats appelés, 22 ont finalement refusé leur admission dans une ENV, ce qui explique que le rang du dernier appelé soit 242 au lieu de 220. Ce très faible nombre de refus illustre l'attractivité de la formation vétérinaire.

## Statistiques descriptives des 220 candidats admis

En résumé :

*Les 220 candidats admis sont très majoritairement des femmes, de très bon niveau scolaire, de lycées publics et d'origine sociale et ou territoriale variées. Les compétences non académiques évaluées lors des épreuves d'admission sont d'excellent niveau.*

### Civilité

#### Répartition par genre

Sur les 220 admis, les femmes représentent 74,5% des effectifs (Tableau IX). Le pourcentage le plus élevé est celui des étudiants admis à Toulouse (78,2%), le plus faible celui d'Alfort (70,9%). Ces pourcentages étaient attendus, car ils correspondent aux données retrouvées chez les candidats (cf. tableau III) et aux données publiées par ailleurs avec des procédés de sélection comparables dans le domaine médical.

Tableau IX : Répartition des admis par genre et nombre d'étudiants mineurs, boursiers du lycée et issus d'un dispositif « cordées de la réussite ».

	Femmes (%)	Hommes (%)	Mineurs (%) (au 01/09/23)	Boursiers (%)	Cordées (%)
Alfort	70,9	29,1	45,5	7,3	5,5
Lyon	74,5	25,5	67,3	20	3,6
Nantes	74,5	25,5	29,1	12,7	5,5
Toulouse	78,2	20	43,6	20	0
Total des admis	74,5	21,8	46,4	15	3,6

#### Répartition par âge

102 étudiants sont mineurs à la rentrée scolaire 2023. Cependant, une très grande majorité d'entre eux, nés en 2005, auront 18 ans avant la fin de l'année 2023. On note une petite différence entre le pourcentage de mineurs admissibles (40,9%) et admis (46,4%). Ceci traduit le fait que les élèves qui passent le bac avec un an d'avance ont un très bon niveau scolaire et que le format des épreuves d'admission ne les a pas défavorisés, au contraire. Rappelons que l'âge était inconnu des examinateurs et n'a pas fait l'objet d'un critère d'admission.

### Origine sociale et géographique

#### Nombre de boursiers de l'enseignement secondaire

Comme la loi le permet, il a été décidé de définir un nombre minimal de boursiers du lycée, que la plateforme Parcoursup a intercalés dans l'ordre d'appel. Ce nombre de boursiers a été fixé à 17%, ce qui représente 37 boursiers. Néanmoins, il y a 33 boursiers admis sur les 220 admis. La répartition par école est mentionnée dans le tableau IX.

#### Type de lycée

Les candidats admis sont très majoritairement issus de lycées publics. Cependant, le pourcentage de candidats issus de lycées privés est un peu supérieur à celui des admissibles. Rappelons qu'aucun critère n'a concerné le type de lycée dans le processus d'admission.

Notons que les lycées agricoles représentent 5,9% des admis, ce qui est supérieur à leur pourcentage parmi les admissibles. Les lycées agricoles préparent donc très bien au type d'épreuves du concours.

Tableau X : Comparaison de la typologie des lycées d'origine des candidats admis par rapport aux admissibles (en pourcentage).

	Admis (%)	Admissibles (%)
Publics	67,3	78,1
Privés	32,7	21,9
Lycées agricoles	5,9	4,7

### Répartition géographique

La diversité territoriale des candidats montre une légère sur-représentation pour les régions Occitanie et Normandie.

Il est à noter que, malheureusement, parmi les 31 candidats ultramarins ou de l'étranger admissibles, seuls 3 candidats issus des DROM-COM ou de l'étranger (La Réunion et le Luxembourg) sont admis.

Les scores aux épreuves d'admission ne portaient que sur les seuls mérites des candidats aux épreuves orales et aux QCM.

La figure 7 montre la répartition des 220 admis pour 100 000 habitants par région d'origine en métropole.

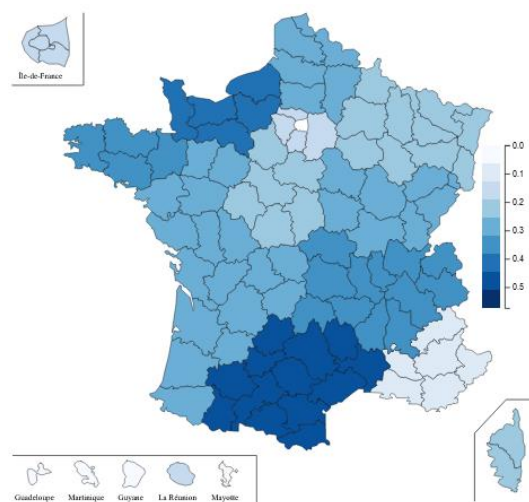


Figure 7 : Répartition des candidats **admis** par région d'origine, en métropole rapportés à un 100 000 d'habitants dans la région concernée.

## Profil des candidats admis par matières

### Choix d'enseignements de spécialités

La répartition des choix de spécialité en classe terminale pour les 220 admis est mentionnée dans le tableau XI.

Tableau XI : Répartition des enseignements de spécialité en classe terminale, en pourcentage, pour les 220 admis par école vétérinaire

	SVT ou Biologie/Écologie	Physique-Chimie	Mathématiques
Alfort	67,3	83,6	49,1
Lyon	76,4	81,8	41,8
Nantes	72,7	87,3	40,0
Toulouse	70,9	85,5	41,8

### Langues vivantes

Les admis ont tous étudié la langue anglaise, qu'il s'agisse de leur première ou de leur deuxième langue.

Tableau XII : Langues choisies par les admis en classe terminale (%).

	LVA	LVB	Total
Anglais	96,8	3,2	100

## Niveau scolaire

Comme le montre le tableau XIII, le niveau scolaire des admis est excellent, ce qui était déjà le cas des 843 admissibles. Au total, sur 220 candidats admis, 205 ont eu une mention très bien ou très bien avec félicitations du jury.

Tableau XIII : Répartition, en pourcentage, des mentions obtenues au baccalauréat par les 220 admis et leur ventilation par école.

Mention	Admis	Alfort	Lyon	Nantes	Toulouse
Très bien	56,8	49,1	54,6	61,8	61,8
Très bien avec félicitations	36,4	45,5	38,2	29,1	32,7

## Résultats aux épreuves d'admission

### Distribution des scores

Les scores qui ont permis le classement pédagogique étaient exclusivement basés sur les résultats aux sept épreuves d'admission.

### Évolution des admissions après l'annonce des résultats

Après l'annonce des résultats, 22 candidats admis ont finalement préféré une autre formation pour laquelle ils s'étaient également portés candidats. Par conséquent, 22 autres candidats inscrits en liste d'attente ont été appelés.

## Enseignements issus de cette session et recommandations aux candidats

### Phase de formulation des vœux

Les rares difficultés rencontrées, génératrices de messages via le formulaire de contact du site web, auxquels une réponse systématique a été apportée, tenaient essentiellement à l'absence de lecture, ou à une lecture partielle, des informations précises mises en ligne sur le site du concours et sur la plateforme Parcoursup.

Ainsi, par exemple, le questionnaire de pré-orientation était spécifique à ce concours. L'adresse URL qui permet d'y accéder était précisée sur Parcoursup. Pour autant, 334 candidats n'ont pas rempli le questionnaire de pré-orientation.

Les enseignements de spécialités recommandés (SVT ou biologie/écologie, physique/chimie et mathématiques en classe de première puis SVT ou biologie/écologie et physique/chimie en terminale) ont été largement communiqués. Ces recommandations ont été suivies par la majorité des candidats ayant réussi le concours.

Il est recommandé de **prendre connaissance très attentivement des informations disponibles sur le site du concours et de la fiche formation de Parcoursup** et de participer aux forums organisés par les écoles vétérinaires.

### Phase d'admissibilité

Les candidats admissibles ont été informés dès le lundi 17 Avril au soir et ont pu organiser leur rendez-vous pour les épreuves d'admission. En revanche, les candidats non admissibles ont reçu un mail dès le mardi 18 avril pour être informés de leur situation en amont de la publication des résultats par Parcoursup.

### Phase d'admission

La Commission d'Examen des Vœux a été impressionnée par la maturité, les qualités intellectuelles et les capacités de communication de la majorité des candidats, ce qui l'a conduite à classer 500 des 843 admissibles. Aucune recommandation particulière n'est à émettre sur la préparation aux épreuves sinon, une fois de plus, de **bien lire et respecter l'ensemble des consignes** mises à disposition sur le site web du concours et dans le règlement de ce dernier. On rappellera que le téléchargement de ce règlement est obligatoire et qu'il est impératif de le lire attentivement.

Il est impératif que les candidats admissibles vérifient leur matériel informatique (ordinateur, casque, micro, caméra) et **leur connexion internet bien avant le début des épreuves d'admission**. Attention, l'utilisation d'une tablette est interdite pendant les épreuves.



## Annexe - Tableau synoptique des critères pris en compte

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux d'examen des vœux publiés sur Parcoursup.	Critères retenus par la commission d'examen des vœux.	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères.	Degrés d'importance des critères.
Résultats académiques	Résultats scolaires	Résultats scolaires de première et de terminale dans les disciplines suivantes : Histoire/Géographie - Langues vivantes A et B - Notes des trois spécialités de première - Notes des deux spécialités de terminale. Résultats obtenus aux épreuves anticipées du baccalauréat.	Moyennes des bulletins de première et de terminale, rapportées à la moyenne de la classe et notes aux épreuves anticipées du baccalauréat.	Essentiel.
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Capacités de raisonnement :	Agilité et cohérence du raisonnement. Assertivité.  Capacité à interpréter des données.	Evaluées lors des épreuves. Aptitude à construire rapidement un raisonnement cohérent. Aptitude à structurer une argumentation en tenant compte d'opinions divergentes voire opposées. Aptitude à interpréter rapidement des tableaux et des figures simples.	Essentiel.
	Aptitude au calcul arithmétique :	Précision et rapidité des calculs.	Evaluée lors des épreuves. Aptitude à effectuer rapidement et efficacement des calculs simples, faisant appel à des notions élémentaires de mathématiques, dont le produit en croix.	Essentiel.
	Aptitudes visio-spatiales :	Représentation dans l'espace.	Evaluée lors des épreuves. Aptitude à se représenter dans l'espace des figures géométriques en deux et trois dimensions.	Essentiel.
	Méthodes de travail :	Organisation et anticipation dans le travail	Evaluées via la fiche Avenir. Aptitude à anticiper et prévoir le travail nécessaire, à s'organiser pour le réaliser et à contrôler le résultat obtenu.	Important.
Savoir-être	Capacités de communication :	Clarté et efficacité de la communication orale	Evaluées lors des épreuves. Aptitude à s'exprimer oralement avec aisance, à structurer son discours et à interagir avec des interlocuteurs en prenant en compte leurs réactions.	Essentiel.

	Autonomie	Organisation et mise au travail en autonomie.	Évaluée via la fiche Avenir. Aptitude à travailler sans stimulation extérieure. Curiosité personnelle.	Important.
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Connaissances en lien avec le travail avec des animaux :  Motivation :	Connaissances sur l'élevage, le bien-être animal, la transformation alimentaire et la santé publique, en lien avec les enjeux économiques, sociétaux, environnementaux. Connaissances générales des différentes facettes des métiers de vétérinaire, des débouchés et des réalités du marché de l'emploi. Cohérence du projet professionnel.  Motivation à travailler, à se former, et motivation professionnelle.	Évaluée via la fiche Avenir et lors des épreuves. Connaissances réalistes, appuyée sur des expériences de terrain ou de l'information récoltée auprès de sources fiables. Éléments de projection dans un avenir professionnel.  Évaluée via la fiche Avenir et lors des épreuves. Intérêt pour la formation exprimé dans le projet de formation motivé. Intérêt pour le monde animal, notamment l'animal domestique. Réalisations de stage dans des structures en rapport avec le monde animal. Participation à un dispositif de type Cordées de la réussite.	Essentiel.  Important.
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aptitude à l'engagement personnel :	Engagement citoyen avéré.	Évaluée via la fiche Avenir et lors des épreuves. Engagement avéré dans des activités citoyennes, associatives, culturelles ou humanitaires.	Important.

